

N° d'ordre : 20200217-5DCS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 17 février 2020

L'An deux mille vingt, le lundi dix-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle annexe de la Mairie à Pont-de-Veyle, sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(	Excusé(	Absent(	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(	Excusé(	Absent(
Arbigny	GRAS Daniel (T)			X	Manziat	COULON Arnaud (T)			X
	SEVESTRE Marie-Hélène (S)			X		BOYAT Thierry (S)			X
Asnières-Sur-Saône	WILLEMS Jean-Marc (T)	X			Mézériat	ROBIN Etienne (T)		X	
	FONTIS Michel (S)			X		VOLATIER Leslie (S)			X
Bâgé la Ville	REPIQUET Dominique (T)		X		Ozan	FEYEUX René (T)			X
	DIOCHON Éric (S)	X				LOHNER-ADLI Sylvain (S)			X
Bâgé le Chatel	THEVENOT Jean-Claude (T)		X		Perrex	DAUJAT Bernard (T)	X		
	MALATERRE Jean-Louis (S)			X		GEINDRAU Guy (S)		X	
Bey	GENTIL Michel (T)	X			Pont de Vaux	COILLARD Philippe (T)	X		
	CATHERIN Sébastien (S)		X			MAINGRET Martine (S)	X		
Biziat	BAGNE Michel (T)	X			Pont de Veyle	MARQUOIS Michel (T)	X		
	AGATY Guillaume (S)			X		MICHEL Luc (S)		X	
Boissey	TIRREAU Andrée (T)	X			Replonges	VERNOUX Bertrand (T)	X		
	PAUGET Grégory (S)		X			RETY Jean-Pierre (S)	X		
Boz	JOUBERT-LAURENCIN Monique (T)			X	Reyssouze	PELUS Agnès (T)			X
	COTE Monique (s)			X					
Chanoz-Chatenay	OTTONELLO Brigitte (T)	X			Sermoyer	BOURCET Michèle (T)		X	
	MORANDAT Olivier (S)		X			PANCHOT Huguette (S)	X		
Chavannes / Reyssouze	MOREL Paul (T)	X			St André de Bâgé	BAUCHEREL Didier (T)	X		
	GAVAND Jean-Paul (S)		X			PLENARD Philippe (S)	X		
Chaveyriat	JACQUET Claude (T)	X			St André d'Huiriat	DUBOST Michel (T)	X		
	RONGEAT Ghislaine (S)		X			DOUVRES Dorian (S)		X	
Chevroux	DEVEYLE Arnaud (T)			X	St Bénigne	UNIA Emily (T)	X		
	BENOIT Jean-Pierre (S)	X				GANDET Michel (S)	X		
Cormoranche	CHAPPELON Yves-Augustin (T)		X		St Cyr / Menthon	CHALTON Alain (T)			X
	MARTINET Christian (S)	X				FERNANDEZ Agapito (S)			X
Crottet	PERRUCHE Daniel (T)			X	St Etienne / Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre (T)	X		
	LAURENT Joëlle (S)			X		DOUVRE Christelle (S)			X
Cruzilles-Les-Mépillat	LAY Christian (T)		X		St Genis / Menthon	GREFFET Christophe (T)	X		
	PONCET Alain (S)			X		BROCHAND Michel (S)		X	
Dommartin	NOVE-JOSSERAND Michel (T)	X			St Jean / Veyle	DUPERRAY Agnès (T)			X
	FERRAND Virgile (S)		X			GREZAUD Edmond (S)	X		
Feillens	DUBY Françoise (T)	X			St Julien / Veyle	MAUGE Lionel (T)			X
	MONTERRAT Guy (S)		X			REVOL Serge (S)			X
Gorrevod	GUILLERMIN Henri (T)	X			Vésines	JULLIN Gilbert (T)		X	
	MALIN Jacques (S)	X							
Grièges	RENOUD Joëlle (T)		X		Vonnas	CARJOT Jean-François (T)		X	
	NAVORET Daniel (S)	X				GIVORD Jean-Louis (S)		X	
Laiz	ZANCANARO Yves (T)	X							
	BLOUZARD Robert (S)		X						

Envoi de la convocation : 11/02/2020
Affichage de la convocation : 11/02/2020
Nombre de délégués élus : 39
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 27

Pouvoir :
 - M. CARJOT Jean-François est excusé : il donne pouvoir à M. JACQUET

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal présenté par le Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux chiffres ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget principal, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT :

Totale des dépenses = : 155 273.40 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 11 = 20 430.00 €
- Chapitre 12 = 46 402.00 €
- Chapitre 65 = 38 001.00 €
- Chapitre 66 = 300.00 €
- Chapitre 022 = 6 856.40 €
- Chapitre 023 = 42 753.00 €
- Chapitre 042 = 531.00 €

Totale des recettes = 155 273.40 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 002 = 68 141.40 €
- Chapitre 74 = 87 130 €
- Chapitre 75 = 2.00 €

INVESTISSEMENT :

Totale des dépenses = : 175 284.00 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 001 = 24 120.00 €
- Chapitre 020 = 9 000.00 €
- Chapitre 16 = 12 000.00 €
- Chapitre 20 = 127 764.00 €
- Chapitre 21 = 2 400.00 €

Totale des recettes = 175 284.00 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 001 = 0 €
- Chapitre 10 = 0 €
- Chapitre 021 = 42 753.00 €
- Chapitre 13 = 72 000.00 €
- Chapitre 16 = 60 000.00 €
- Chapitre 28 = 531.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,

Henri GUILLERMIN.

Certifié exécutoire

Affiché le :

Transmis en Préfecture le :



**SYNDICAT MIXTE
du SCoT
BRESSE-VAL de SAÔNE**

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 001-200073286-20200217-20200217_5DCS-DE